



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230503-D2023_28_SI-AR

DECISION 2023-28

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la politique sportive de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, proposant une offre d'activités sportives de plein air afin de favoriser la pratique du sport pour tous et encourager les pratiques de santé et de loisir par le sport,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une convention de mise à disposition d'un terrain communal est conclue avec la Commune de Mondorff, pour une durée de 20 ans, dans le but exclusif de construire un parcours sportif extérieur.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 3 mai 2023

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024